Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 30 (1983)

Heft: 6

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ten die Feuerwehren materiell verstärkt und ihre Schlagkraft verbessert werden.

Feuerwehrkader und Instruktoren, die zivilschutzpflichtig sind, helfen in der Zivilschutzausbildung mit. Der regelmässige Gedankenaustausch der Verantwortlichen beider Organisationen und die Mitarbeit in gemischten Kommissionen stellen die gegenseitige Information sowie die einheitliche Reglementssprache und Ausbildung sicher

Der SFV ist Kollektivmitglied des Schweizerischen Zivilschutzverbandes. Dieser wird alljährlich zur Delegiertenversammlung des SFV eingeladen. Da sich die beiden Präsidenten persönlich sehr gut kennen, ist die Verbindung zwischen den Verbänden sichergestellt. Das ist die beste Voraussetzung, dass gleiche oder ähnliche Probleme und Aufgaben rechtzeitig aufgenommen und koordiniert werden.

Fédération suisse des sapeurs-pompiers

W. Pfefferli, président de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers

La défense incendie est en Suisse l'affaire des communes. La Fédération suisse des sapeurs-pompiers, fondée en 1870, a pour but:

- l'uniformisation de la défense incendie en Suisse par la publication de règlements et directives et par la formation d'instructeurs;
- l'assistance technique aux corps de sapeurs-pompiers par les conseils de son bureau technique;
- la couverture des sapeurs-pompiers en cas d'accident ou de maladie par sa propre caisse d'assurance.

A cela s'ajoutent la coordination avec les autres organisations de sauvetage dans le domaine des mesures de secours générales et la collaboration avec le Comité international pour la défense incendie préventive et la lutte contre le feu.

Structures

La Fédération suisse des sapeurs-pompiers est l'unique représentant des pompiers suisses et reconnu comme

tel par les instances et les institutions cantonales. Les membres de la Fédération sont:

- les fédérations cantonales de sapeurs-pompiers;
- la fédération nationale des sapeurspompiers du Liechtenstein;
- l'Association suisse des instructeurs pompiers;
- les 2738 sections (pompiers de commune ou d'entreprise) représentant un total de 206 876 pompiers assurés de la FSSP;
- en raison de certains problèmes d'assurance, les corps de sapeurspompiers d'entreprises fédérales ainsi qu'une partie des corps de pompiers d'entreprises ne sont pas encore affiliés à la Fédération suisse.

Formation

Ce sont les prescriptions cantonales

qui réglementent la formation des pompiers. Les nouvelles recrues suivent un cours de base qui les prépare à leur service dans leur unité d'incorporation où ils accomplissent, chaque année, un certain nombre d'exercices. Le programme d'instruction prévoit notamment les mesures de premiers secours à prendre pour sauver la vie des blessés. Les cadres, les spécialistes, les chefs d'intervention et les commandants suivent les cours de promotion et les cours annuels de perfectionnement qui leur font suite.

La Fédération organise des cours d'instructeurs pompiers depuis 1894. Aujourd'hui, tous les cantons confient la formation de leurs instructeurs pompiers à la FSSP. Les possibilités de cours s'étendent en un large éventail et sont périodiquement discutée avec les instances cantonales responsables de l'instruction. En règle générale, les cours durent une semaine. L'association suisse des instructeurs pompiers a entrepris d'assumer la formation continue des instructeurs.

Trois ans après sa fondation, la FSSP éditait un manuel sur «l'organisation des sapeurs-pompiers» et le succès de cette première publication encouragea la Fédération à éditer des règlements pour la formation, des guides et des directives à l'intention des pompiers. Actuellement, plus de 50 publications, en allemand et en français, sont disponibles auprès de la FSSP et certaines d'entre elles ont été également éditées en italien.

Service technique

Le service technique de la FSSP a été créé en 1885 déjà pour l'étude spécifique des problèmes techniques. Le chef du bureau technique avait, dès le début, pour principales tâches, de tester le matériel et les engins pour en vérifier leur aptitude à la lutte contre le feu, d'expertiser les pompes,

